



COVID-19 ET RECONFINEMENT LES MESURES APPLICABLES À LA DDFIP DES ALPES-MARITIMES

Compte rendu de l'audioconférence du 30 octobre 2020

On le sentait arriver gros comme une maison dès le début de cette semaine et ça n'a effectivement pas loupé.

Depuis hier soir 21h, nous sommes de nouveau confinés pour une durée minimum de quatre semaines (probablement bien plus), conformément aux annonces de Macron mercredi soir.

Une audioconférence entre les organisations syndicales et la direction a très vite été programmée pour ce vendredi 30 octobre à 8h30, afin de nous informer sur les mesures mises en œuvre suite aux décisions du gouvernement.

En plus de cette mauvaise nouvelle, l'ambiance s'est considérablement alourdie à cause d'un autre événement survenu hier en milieu de matinée.

Après l'attentat de 2016, la folie meurtrière a de nouveau frappé la ville de Nice en plein cœur, faisant 3 victimes de plus au nom d'une idéologie barbare.

Difficile de se concentrer sur quoi que ce soit dans ces conditions quand, à seulement quelques centaines de mètres de son lieu de travail, des innocents ont perdu la vie de façon atroce.

Nos deux organisations syndicales ont bien évidemment une pensée émue pour les victimes et leurs proches.

Suite à ces événements, nous sommes passé au niveau maximum du plan Vigipirate à savoir « urgence attentat ».

De ce fait, **les vigiles sont maintenus sur les CFP qui en disposaient** et nous sommes invités collectivement à redoubler de vigilance dans cette période sombre.

Vous avez probablement reçu, dans le courant de l'après midi d'hier, un mail du Secrétariat Général du Ministère qui donnait les premières instructions sur le fonctionnement de nos services en mode confinement.

L'audioconférence de ce matin avait pour but de décliner ces mesures à notre direction locale.

Voici ce qui en est ressorti :

MISSIONS / PRÉSENTIEL / TÉLÉTRAVAIL

Mr BRECHARD a commencé son intervention en précisant que **la DGFIP n'activait pas pour le moment le mode PCA** (Plan de Continuité d'Activité).

Les services doivent donc fonctionner « normalement » et l'intégralité de nos missions doit être assurée.

Tous les agents doivent donc travailler mais la **priorité est donnée au télétravail**, conformément à ce qu'a préconisé le ministère.

Il doit être accordé au maximum mais le directeur précise tout de même que l'organisation du travail prime et qu'il y a un **juste équilibre à trouver entre agents en présentiels et télétravailleurs.**

La quotité de télétravail est donc fixée à un delta de 3 à 5 jours.

La direction va demander aux chefs de service de définir et organiser les tâches pour que les télétravailleurs effectuent 3 jours à distance et 2 jours en présentiel, pour assurer des rotations entre eux.

Mr BRECHARD a également précisé que les télétravailleurs pourront être rappelés à tout moment dans les services.

Casse-tête organisationnel et situations disparates en vue...

En ce qui concerne les **agents vulnérables équipés**, pas de sujet puisque la jauge de **télétravail est fixée à 5 jours.**

Mr CERES conclut en disant que les **situations d'ASA seront résiduelles** et limitées à la portion congrue (agents vulnérables, cas contact, parents d'enfants dont les écoles sont fermées, etc. et non équipés pour le télétravail).

Il va également être **demandé aux chefs de service de tenir quotidiennement l'application SIRHIUS-RH à jour** pour permettre un meilleur suivi de l'activité par la direction.

Les agents en présentiel pourront bénéficier d'aménagements d'horaires pour éviter les heures de pointe dans les transports.

Mais cela sera **sans conséquence sur le nombre d'heures devant être effectuées** (pas de journée « forfaitaire » comme au printemps).

INFORMATIQUE

Mr MARTINEZ nous a fait un point des équipements disponibles.

À l'heure actuelle, **450 postes de télétravail sont déjà déployés.**

Le **recensement** effectué ces derniers jours fait état de **plus de 300 demandes supplémentaires.**

La direction est en capacité de fournir assez rapidement 120 nouveaux postes (une cinquantaine de PC portables + environ 70 « tiny »). L'option VPN 15 est privilégiée car plus facile et rapide à mettre en œuvre.

La CID va être mobilisée prioritairement sur cette tâche d'ampleur tout en n'étant pas forcément au maximum de leurs effectifs.

Nous sommes donc invités à faire preuve de patience envers ces collègues qui sont particulièrement sollicités dans la période.

ACCUEIL DU PUBLIC

Nous avons prévu de demander à ce que l'accueil du public soit suspendu dans notre département le temps du confinement.

En effet, comment justifier dans ce contexte de crise sanitaire et alors même que les déplacements sont limités, de continuer à laisser s'agglutiner des centaines de personnes devant nos bâtiments et plus particulièrement sur le site de Cadeï, sans qu'aucune distanciation ne soit respectée ?

La DG a tranché sur ce sujet et **dans les Alpes-Maritimes**, Mr BRECHARD a indiqué que **l'accueil se ferait exclusivement sur rendez-vous téléphonique** et, de façon très résiduelle, par **rendez-vous physique si cela s'avérait absolument nécessaire**.

La **même règle** doit s'appliquer **pour les Établissements France Service** déjà en activité.

Seule exception pour la trésorerie de Cannes CH dont les bureaux sont sur le site de l'hôpital.

Nous sommes d'accord avec cette organisation étant donné le contexte (crise sanitaire + confinement) mais pour autant, **il ne faudrait pas que la DG et notre direction locale en profite pour fermer définitivement nos accueils au-delà de la période de crise**.

C'est ce que nous craignons car lors de nos échanges réguliers avec la direction, qui se fait le relais de la DG sur ce sujet, nous sentons clairement une volonté d'aller dans ce sens.

PERSONNEL NOMADE

- **Vérificateurs** : Ils sont invités à boucler les opérations en cours lorsque c'est possible.
- **Géomètres** : Certaines opérations sont réalisables, car ces agents sont « au grand air ».

Néanmoins, pour ces deux premières catégories, des **difficultés peuvent être rencontrées** par les collègues quand ils se rendent **en entreprise ou chez des particuliers, si ces derniers refusent de les recevoir au prétexte des mesures sanitaires en cours**.

- **Huissiers** : Ils ne pourront évidemment plus se rendre sur le terrain et seront donc utilisés pour exercer d'autres missions (instruction des dossiers du fonds de solidarité des entreprises, relance téléphonique, etc.)

CANTINES

Mr CERES nous indique qu'elles **devraient rester ouvertes mais avec des adaptations ou un renforcement du protocole sanitaire**. Si ce n'est pas possible, une **solution de panier repas sera envisagée**. Des précisions seront apportées sur ce point dans les jours à venir.

La question des frais de mission a été évacuée par notre direction locale étant donné que les restaurants administratifs sont censés fonctionner.

Et pour les agents bénéficiant des titres restaurants, Mr CERES a précisé qu'il n'y avait pas de sujet puisque les commerces les acceptant sont ouverts et qu'on pouvait même se faire livrer des repas.

Mais la situation ne nous semble pas figée et il n'est pas impossible qu'elle évolue nationalement.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Toutes les **formations en présentiel** sont **annulées**. Elles **se feront en distanciel** quand ce sera possible.

Nous avons demandé à ce que les agents qui avaient une formation qui devait débiter lundi 2 novembre soient prévenus individuellement.

Des directives vont être données en ce sens à la division for pro.

ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR

Le **cabinet du DG** (mail de ce jour à 12h13) a confirmé que conformément aux annonces du Premier ministre, **la carte professionnelle pourra servir de laissez-passer** pour se rendre sur son lieu de travail.

Le **Secrétariat Général du Ministère** l'a confirmé dans un mail à 14h56. Mais il **indique également que si la carte ne mentionne pas notre lieu de travail** (ce qui est le cas à la DGFIP), **il vaut mieux avoir une attestation sur soi...**

Il doit falloir comprendre que si vous tombez sur un agent de police un peu tatillon, vous risqueriez éventuellement de prendre 135 € d'amende...

La direction a reçu « cette nuit » un **nouveau modèle d'attestation qu'elle a communiqué dans la journée aux chefs de service.**

Celle-ci aura une durée de **validité d'un mois** (jusqu'au premier décembre inclus) et pourra donc être utilisée par les agents qui ne disposent pas d'une carte professionnelle et ceux qui préfèrent assurer leurs arrières...

RÉUNIONS INSTITUTIONNELLES (OU PAS)

Mr BRECHARD a commencé par nous dire que les réunions devaient se limiter à « 5-6 personnes maximum ».

Incompréhensible puisqu'un peu plus tard, il a affirmé qu'elles se feraient **en distanciel (audioconférence)**, y compris pour celles des organes institutionnels (CTL, CDAS, CHS-CT).

Nous sommes dubitatifs sur la qualité des échanges dans cette configuration et nous l'avons fait savoir...

RENTÉE SCOLAIRE DU 2 NOVEMBRE

Nous avons informé la direction (qui n'était donc pas au courant) que la **rentrée scolaire du lundi 2 novembre s'effectuerait à 10h** au lieu des horaires habituels.

Le directeur a précisé que **des facilités pourraient être accordées aux agents devant arriver plus tard** sur leur lieu de travail ce jour-là.

Prochain point en audioconférence jeudi ou vendredi de la semaine prochaine.